

## COMPTE RENDU DE REUNION SEANCE DU 24 FEVRIER 2021

Le 24 février 2021 à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Anne COURTIAL, Maire.

Présents : Vincent CAINAUD, Anne COURTIAL, Didier GABRIEL, Marie-Dominique SELETTI

Absents : Virginie BROS-FACER, Mélanie COT procuration à Anne COURTIAL

Secrétaire de séance : Vincent CAINAUD

A l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 06 février 2021 ;
- Délibération sur l'annualisation du temps de travail du poste d'adjoint technique ;
- Délibération rémunération adjoint technique.

### Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Vincent CAINAUD est désigné secrétaire de séance.

---

Avant de commencer le conseil, Madame la Maire demande l'ajout d'un point délibératif : « Vente à un administré des pierres de parement non usitées par la commune et détermination du prix »

### Approbation de l'ajout de la délibération « Vente à un administré des pierres de parement non usité par la commune et détermination du prix » en fin de conseil

Votants : 5      Votes pour : 5      Votes contre : 0      Abstentions : 0

---

### Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 6 février 2021

Madame La Maire donne lecture du compte rendu de séance du 6 février 2021 et propose au Conseil Municipal de l'approuver.

Le Conseil Municipal procède au vote pour l'approbation du compte rendu.

Votants : 5      Votes pour : 5      Votes contre : 0      Abstentions : 0

---

## Délibération sur l'annualisation du temps de travail du poste d'adjoint technique

Le conseil se doit de délibérer quant au planning de l'emploi d'adjoint technique créé par la commune.

Madame la Maire, au vu des contraintes saisonnières impactant les conditions de travail mais également le volume des tâches et missions à réaliser, propose une annualisation du temps de travail repartis comme suivant :

-> 5h30 par semaine les mois de novembre à février inclus ainsi que juillet et août ; les lundis de 7h à 13h – coupure de repas de 30 minutes hors temps de travail et pause de 20 minutes à prendre sur le temps de travail.

-> 9h30 par semaine les mois de mars à juin inclus ainsi que de septembre à octobre. Les lundis de 7h à 17h – coupure de repas de 30 minutes hors temps de travail et pause de 30 minutes à prendre sur le temps de travail repartis selon convenance.

Le Conseil Municipal procède au vote pour l'approbation de l'annualisation du temps de travail et planning du poste d'adjoint technique :

**Votants : 5**

**Votes pour : 5**

**Votes contre : 0**

**Abstentions : 0**

---

## Délibération rémunération adjoint technique

Les grilles indiciaires du grade d'adjoint technique, échelle C1, ayant été modifiées au 1<sup>er</sup> janvier 2021, Madame la Maire propose au Conseil une nouvelle délibération quant à la rémunération du poste initialement créé au tableau de service d'adjoint technique, selon les nouveaux indices : IB : 354/IM : 330

Le Conseil Municipal procède au vote pour la validation de rémunération du poste d'adjoint technique selon l'indice IB :354/IM : 330 :

**Votants : 5**

**Votes pour : 5**

**Votes contre : 0**

**Abstentions : 0**

---

## Délibération « Vente à un administré des pierres de parement non usité par la commune et détermination du prix »

Suite à la proposition d'un administré d'achat des pierres de parements non usitées de la commune, le Conseil Municipal doit délibérer quant à la possibilité de revente de ces 11 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal procède au vote pour la vente à un administré de ces pierres de parement :

**Votants : 5**

**Votes pour : 5**

**Votes contre : 0**

**Abstentions : 0**

Ces matériaux ont été achetée par la commune en avril 2014, au prix de 19 € HT soit 22.80 € TTC. Madame la Maire propose au Conseil une vente à 50 % du prix d'achat (TTC).

Le Conseil Municipal procède au vote quant à une revente de ces pierres de parements à hauteur de 50 % du prix d'achat TTC (22.80 €) soit 11.40 € :

**Votants : 5**

**Votes pour : 5**

**Votes contre : 0**

**Abstentions : 0**

---

La séance est levée à 19h.

Fait à Castex, le 25 février 2021

Madame La Maire,  
Anne COURTIAL

